

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 1 avril 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_029

OBJET : MISE EN PLACE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR LA CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF POLYVALENT ET LA CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE D'UN CENTRE MÉDICO SOCIAL ET D'UNE SALLE MUTUALISÉE À L'ÉCOLE JOLIOT CURIE

Le 1 avril 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **26 mars 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Laure DESVALOIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE, Mme Seynabou GUEYE donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Marc CHAUVET

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Dans le cadre de son plan école et de l'amélioration continue des conditions d'accueils des élèves Béglais, le Conseil municipal a délibéré le 13 février 2024 pour acter la création d'un restaurant scolaire, d'un centre médico-social et d'une salle mutualisée à l'école Joliot Curie dont la période des travaux s'étalera sur 2025 et 2026.

Le montant du projet est aujourd'hui estimé à plus de 3 M€. Des recherches de financement extérieurs sont parallèlement en cours et le projet devrait être intégré au CODEV afin de pouvoir faire une demande de subvention dont le montant pourra aller jusqu'à 1.3 M€. Il faudra ajouter le Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 16.404 % du coût du projet.

En 2025, la Ville de Bègles fidèle à son engagement de promouvoir le sport, commencera également la construction d'un Complexe Sportif polyvalent. Le projet est aujourd'hui estimé à plus de 6 M€. Parallèlement des recherches de financement sont également en cours auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 0.8 M€ ainsi qu'auprès de l'état dans le cadre de la DSIL pour un montant maximum estimé à 1.6 M€. Il faudra ajouter le Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 16.404 % du coût du projet.

Le montage financier de ces deux projets nécessite une gestion des crédits en autorisation de Programme.

Cette procédure permet une gestion pluriannuelle des immobilisations en répartissant la charge du projet sur plusieurs exercices comptables, tout en respectant les principes budgétaires et en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers.

Plus précisément, les Autorisations de Programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les Autorisations de Programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme (AP) correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU le règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole adopté le 23 mars 2021 par la Ville de Bègles

VU le projet de budget 2025

CONSIDÉRANT que dans le cadre de projets pluriannuels conséquents il est nécessaire de disposer d'un outil de suivi des dépenses et recettes afférentes à ces projets et d'inscrire les seuls crédits de paiement et non les crédits d'engagement au budget de chaque année

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la mise en place des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement comme suit :

Autorisation de Programme N°25-01 : Création d'un complexe Sportif Polyvalent :

Libellé	Date de Livraison envisagée	Montant TTC de l'AP	DEPENSES			Financement Prévisionnel	
			Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027		
Création d'un Complexe Sportif Polyvalent	2026	6 088 078 €	1 665 000 €	4 370 000 €	53 078 €	FCTVA : Subvention : Auto-financement :	998 688 € 2 414 000 € 2 675 390 €

Autorisation de Programme N°25-02 : Création d'un restaurant scolaire, d'un centre médico-social et d'une salle mutualisée à l'école Joliot Curie :

Libellé	Date de Livraison envisagée	Montant TTC de l'AP	DEPENSES			Financement Prévisionnel	
			Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027		
Création d'un restaurant scolaire, d'un centre médico-social et d'une salle mutualisée à l'école Joliot Curie	2026	3 167 237 €	1 430 000 €	1 700 000 €	37 237 €	FCTVA : Subvention : Auto-financement :	519 554 € 1 300 000 € 1 347 683 €

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 1 avril 2025

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Marc CHAUVET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH